

La direction de la santé publique

Lyon, le 6 avril 2023

Objet : recommandation de vaccination contre les infections au méningocoque B pour les 16-24 ans dans l'Est lyonnais – relance de la campagne

Madame la maire, Monsieur le maire,

En août dernier, nous vous avons informé de l'émergence d'un nouveau variant de méningocoque B en Auvergne-Rhône-Alpes, plus particulièrement présent dans l'Est lyonnais.

Pour mémoire, le méningocoque est une bactérie que l'on trouve fréquemment dans la gorge et qui peut parfois déclencher une maladie grave : l'infection invasive à méningocoque, plus communément appelée « méningite ». La maladie se manifeste le plus souvent par les symptômes suivants : fièvre, maux de tête importants, généralement accompagnés de vomissements.

La transmission se fait par un contact rapproché et prolongé avec un malade ou un porteur sain (personne qui est porteuse de la bactérie mais qui n'est pas malade et qui n'a donc aucun symptôme).

Face à cette situation inhabituelle, nous avons mis en place une campagne de vaccination contre le méningocoque B. En effet, conformément aux avis de la [Haute autorité de santé](#), la vaccination demeure la mesure la plus efficace pour prévenir la survenue de nouveaux cas et les éventuelles complications.

Malgré les efforts mis en œuvre par les professionnels de santé locaux et les nombreux partenaires, la couverture vaccinale dans le secteur de l'Est lyonnais est restée faible (15% pour la 1^{re} dose). **2 nouveaux cas de méningite ont été identifiés dans ce secteur : 1 jeune de 20 ans en novembre 2022 et 1 jeune de 18 ans en mars 2023. N'étant pas vaccinés, ils ont développé une forme grave et sont restés en réanimation une dizaine de jours.**

Ils avaient fréquenté la même zone géographique que 3 autres jeunes infectés précédemment, ce qui nous laisse penser que **ce variant s'installe plus particulièrement dans une zone restreinte de l'Est lyonnais, qui compte 10 communes, dont la vôtre : Villette-d'Anthon, Janneyrias, Anthon, Chavanoz, Charvieu-Chavagneux, Pont-de-Chéruy, Tignieu-Jameyzieu, Saint-Romain-de-Jalionas, Leyrieu, Pusignan.**

Face à ce constat, il nous semble important de **renforcer la campagne de vaccination contre le méningocoque B dans cette zone restreinte, avec un dispositif de communication plus ciblé.**

Les médecins et pharmaciens des communes concernées ont été informés le 6 avril 2023.